



Déclaration Liminaire Comité Social d'Administration du 2 juin 2025

PSC à Bercy : un choix scandaleux !

Bercy a informé l'ensemble des Fédérations représentatives jeudi 22 mai du choix de l'opérateur pour la santé et la prévoyance obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour la santé, leur choix s'est porté sur ALAN, une start-up, société anonyme relevant de l'assurance de personne lucrative, sans réseau physique, financée par des spéculateurs, fonds d'investissement, etc..

Les Fédérations syndicales se sont unanimement insurgées contre ce choix contraire à ce qu'on a systématiquement porté. C'est pourquoi à l'unanimité, elles ont voté contre lors du comité de suivi qui s'est tenu le 22 mai.

Pour la 2^{ème} fois, l'État souhaite attribuer à ALAN un marché ministériel qui est très au-delà des capacités d'un tel groupe. Les 134.000 actifs et leurs 84.000 ayants-droits, les 120.000 retraités et leurs 36.000 ayants-droits représentent un marché de plusieurs centaines de millions d'euros, dont la taille est parfaitement démesurée par rapport à un chiffre d'affaires d'un demi-milliard en 2024. Cet opérateur est toujours déficitaire depuis sa création, à hauteur de 54 millions d'euros en 2024 soit 11% de son chiffre d'affaires, comme toujours depuis sa création, et ne trouve son équilibre qu'en empruntant sur les marchés financiers.

C'est donc un choix purement idéologique au détriment de la stabilité et du besoin de proximité des agents et qui contrevient aussi aux principes de solidarité républicaine qui se retrouvent dans notre système global de protection sociale.

La CGT mettra tout en œuvre pour contester ce choix.

L'accord ministériel «Protection Social Complémentaire», signé unanimement en juin 2024, est un cadre pour contraindre l'opérateur retenu à respecter ses engagements au service des agents du ministère. Les améliorations des remboursements obtenues et les mécanismes de solidarité mis en place, doivent être respectés. Au vu de l'opérateur retenu, cela nous semble impossible.

Ce modèle économique a aussi pour conséquence de remettre en cause les principes de la mutualité non lucrative. Les conséquences seraient nombreuses pour l'opérateur historique à Bercy, dramatiques pour ses salariés et ses nombreux militants.

Le Comité social de ce jour s'ouvre dans un contexte d'explosion du nombre de fiches de signalement ces dernières semaines et d'un nombre de vacances d'emplois qui est devenu structurel (-25,8 équivalent temps plein pour les agents, - 47,7 pour les contrôleurs, - 4,8 pour les inspecteurs). Les bilans vus par la direction comme globalement positifs qui sont présentés à ce CSA ne peuvent pas éluder ces deux réalités.

Une énième restructuration nous est présentée. Sans agent pour exercer les missions, celle-ci ne pourra que dégrader encore les conditions de travail. Cette restructuration de la partie hospitalière du SGC de Sarrebourg s'effectue après une première restructuration catastrophique qui a vu l'arrivée de l'hôpital de Saverne sans agent, et dont le service continue de subir les effets.